

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 796

17 mars 2016

SOMMAIRE

Adria News S.à r.l.	38180	Euro Invest Holding S.à r.l.	38197
Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	38180	Euro Invest S.à r.l.	38197
Aerium Holdings S.A.	38180	Fantasia Holding S.à r.l.	38200
AIRAM	38181	FIF I NPL Residual S.à r.l.	38201
Airworks S.A.	38208	Fitflop International S.à r.l.	38200
Alexander J Davies	38181	HC Luxembourg IV S. à r.l.	38208
Alpha Investor Services Management	38181	HLSS Luxco 1B S.à r.l.	38162
Areca Services S.A.	38180	HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l.	38176
Bodmin	38205	Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl	38207
CJM S.à r.l.	38181	Luxgest S.A.	38174
DataEurope Founders S.à r.l.	38208	Onex BP	38175
Deutsche Bank AG	38175	Onex Jack's Holding Limited	38175
EAVF BEN Schoenebeck Sàrl	38198	Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l.	38164
ECE European Prime Shopping Centre Fund II GP	38208	Prophetik S.A.	38201
Echo Investments S.A.	38198	Square Lux Holding II S.à r.l.	38184
Edge Technology S.à r.l.	38198	Visibly Lux S.A.	38178
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	38199	VL Capital	38178
ETOILE ATLAS HOLDING Luxembourg, S.A.	38199	WFS Holding Lux S.C.A.	38179
Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.	38199	WFS Midco S.à r.l.	38179
Euro Ethnic Foods Europe	38200	White Tower S.A., SPF	38179
		Xpedx Holdings S.à r.l.	38179

HLSS Luxco 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.401.300,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 182.748.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HLSS MSR-EBO Acquisitions LLC, a limited liability company, having its registered address at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5717840 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk with professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in variatur* by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds two million four hundred one thousand three hundred (2,401,300) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up and representing all issued and outstanding shares of HLSS Luxco 1B S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182748 and having a share capital of two million four hundred one thousand three hundred United States dollars (USD 2,401,300) (the Company).

II. The Company was incorporated on December 12, 2013, pursuant to a deed drawn up by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) number 314 pages 15026 and seq. of February 4, 2014. The Company's articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on June 25, 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* under number 2466, pages 118322 and seq. on September 12, 2014.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, Tomáš Lichý, born on November 25, 1972, in Ostrava, Czech Republic, having his professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments, in kind and/or in cash, of the liquidation proceeds (*avances sur boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

HLSS MSR-EBO Acquisitions LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) dont le siège social se situe à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secrétaire d'état de l'Etat de Delaware sous le numéro 5717840 (l'Associé Unique),

ici représenté par Regis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient deux millions quatre cent un mille trois cents (2.401.300) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant l'intégralité des parts sociales émises et en circulation de HLSS Luxco 1B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182748 et disposant d'un capital social s'élevant à deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 12 décembre 2013 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 314 pages 15026 et suivantes du 4 février 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 juin 2014, suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial numéro 2466 pages 118322 et suivantes du 12 septembre 2014.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Tomáš Lichý, né le 25 novembre 1972, à Ostrava, République tchèque, dont l'adresse professionnelle se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, sous sa seule signature pour la réalisation de sa mission, à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société, et à la réalisation des actifs de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à procéder à des avances sur le boni de liquidation, en numéraire et/ou en nature, au profit de l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi, sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et en échange des contreparties les meilleures, tous les actifs de la Société et de payer l'intégralité du passif de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de quelconque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à un montant approximatif de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, sur demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec nous, notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41432. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001203/124.

(150240509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.391.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December,
before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Bresseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200391, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 September 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3158 on 20 November 2015. The articles of incorporation have not been amended since.

THERE APPEARED:

1. Patron Morgan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198134, here represented by Mrs Geraldine SCHMIT, manager, who can bind the company by her sole signature; and

2. Projektentwicklung Venloer Straße in Köln Beteiligungsgesellschaft mbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Kaistraße 2, 40221 Düsseldorf and registered with the commercial register of the Local Court of Düsseldorf under number HRB 69026, here represented by Mister Winfried SIEBERS, manager, who can bind the company by his sole signature,

(each, a "Shareholder" and collectively, the "Shareholders").

Such appearing parties requested the notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening formalities;

2. Authorization and approval of the restatement of the Company's articles of association in order to reflect the insertion of new provisions regarding the governance of the Company and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;

3. Authorization and approval of the change of managers of the Company;

4. Authorization and approval of the change of the registered office of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to restate and renumber the Company's articles of association in their entirety to reflect the insertion of new provisions regarding the governance of the Company and the amendment of any relevant provisions of the Articles in that respect, which will read henceforth as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital, it being understood that a transfer of shares resulting from the exercise of drag along rights or tag along rights applicable to the shareholders pursuant to a shareholder agreement (entered into from time to time between the shareholders) shall be subject to the terms of such agreement.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by at least two managers who do not need to be shareholders.

The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the board of managers.

The following powers are expressly reserved by the articles of association to the general meeting:

- i. amendment of the articles of association of the Company;
- ii. new admission of shareholders;
- iii. capital increase or capital decrease;
- iv. dissolution and liquidation of the Company;
- v. approval of corporate agreements (pursuant to §§291 and 292 of the German Aktienrecht);
- vi. Luxembourg law actions in accordance with the German Umwandlungsgesetz;
- vii. the acquisition, the disposal and the charge of properties, property rights and rights equivalent to property rights as well as the obligation to transact in such;
- viii. the completion, amendment or removal of a rule of a mandate for the board of managers;
- ix. the acceptance of pledges, guarantees or similar liabilities for third parties, as far as these are not provided for by the Business Plan agreed between the shareholders;
- x. the formation, acquisition or sale of companies as well as the acquisition, sale or charge of participations in companies as well as the establishment and removal of business premises and branches;
- xi. the approval of contracts regarding the supply of goods or services or similar contracts, which are not valid after this agreement, with Patron or a Patron affiliated entity;
- xii. the granting of approval for the conclusion of employment contracts with members of the board of managers or other employees of the Company; and
- xiii. all actions which would result in a disproportionate disadvantage legal or economic terms for one shareholder compared to the other shareholders.

Vis-à-vis third parties the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any of the managers, or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint, for an unlimited period, the persons listed below as managers of the Company, effective as from the date of this deed:

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on 12 November 1969, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and
- Mr Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on 26 July 1970, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Winfried Siebers from his mandate as manager of the Company, effective as from the date of this deed.

The Meeting further states that it intends to deliberate on granting Mr Winfried Siebers full discharge for the performance of his mandate as manager of the Company at the annual general meeting of the Shareholders of the Company which will approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015.

As a result of the abovementioned appointments and resignation, the board of managers of the Company is from now on composed of:

- Ms Géraldine Schmit; and
- Mr Steve van den Broek.

Fourth resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg to 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, effective as from the date of this deed.

Statement - Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn am sechzehnten Tag des Monats Dezember, vor mir, Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird eine außerordentliche Hauptversammlung (die „HV“) der Gesellschafter der Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und existierend im Großherzogtum Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, die im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 200391, gegründet durch notariellen Akt von Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, datierend auf den 23 September 2015 und publiziert im Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) Nummer 3158 vom 20 November 2015. Die Statuten der Gesellschaft wurden nicht abgeändert.

SIND ERSCHIENEN:

1. Patron Morgan S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und existierend im Großherzogtum Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, mit einem Aktienkapital von 12. 500 Euro, die im Firmenregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 198134 eingetragen ist, hier vertreten durch die Geschäftsführerin Frau Géraldine SCHMIT, welche die Gesellschaft durch Ihre alleinige Unterschrift verpflichten kann; und

2. Projektentwicklung Venloer Straße in Köln Beteiligungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutsches Rechts mit Sitz in Kaistraße 2, 40221 Düsseldorf, die im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 69026 eingetragen ist, hier vertreten durch Herrn Winfried SIEBERS, Geschäftsführer, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann,

(jeder ein „Aktionär“ und gemeinsam die „Aktionäre“).

Die erschienenen Parteien haben den unterzeichnenden wie folgt zu beurkunden:

I. Dass die Aktionäre alle 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von EUR 1 (ein Euro) halten, welche die Gesamtheit des Aktienkapitals der Gesellschaft repräsentieren. Als Ergebnis ist die HV ordnungsgemäß einberufen und kann über die Tagesordnungspunkte beraten, welche im Folgenden wiedergegeben werden.

II. Dass die Tagesordnung der Sitzung ist wie nachfolgt:

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
2. Zulassung und Genehmigung der Anpassung der Satzung der Gesellschaft, um das Einsetzen der neuen Bestimmungen in Bezug auf die Leitung des Unternehmens und der Änderung von allen einschlägigen Bestimmungen der Satzung in diesem Zusammenhang der Gesellschaft Rechnung zu tragen;
3. Zulassung und Genehmigung des Wechsels von Geschäftsführern der Gesellschaft;
4. Zulassung und Genehmigung der Änderung des Sitzes der Gesellschaft; und
5. Verschiedenes.

III. Dass die HV, nach Beratung, folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesamtheit der Gesellschaftskapitals, vertreten ist an der heutigen HV, die Aktionäre auf die Einberufungsschreiben verzichten, sich als ordnungsgemäß einberufen erklären und erklären perfekte Kenntnis der Tagesordnung der HV zu haben, welche ihnen ordnungsgemäß im Voraus mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die HV beschließt, die Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit zu erneuern und zu überarbeiten, um die Einführung neuer Bestimmungen in Bezug auf die Leitung der Gesellschaft und die Änderung aller einschlägigen Bestimmungen der Satzung in diesem Zusammenhang, die von nun an wie folgt lauten wird zu reflektieren:

Gesellschaftssatzung

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (einschließlich up-stream als auch side-stream Bürgschaften), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte die Geschäftsführung feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euros (EUR 25.000), eingeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je ein Euro (EUR 1).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten, es ist das Verständnis der Gesellschafter, dass Anteilsübertragungen welche sich für Gesellschafter aus der Ausübung von "Drag Along oder Tag Along Rechten gemäß einer Gesellschaftervereinbarung (wie zwischen den Parteien von Zeit zu Zeit vereinbart) ergeben können, sich nach den Bestimmungen der Gesellschaftervereinbarung richten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch mindestens zwei Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Weitere Geschäftsführer können durch die Gesellschafter bestimmt werden.

Die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung.

Folgende Beschlüsse sind den Gesellschaftern vorbehalten und müssen im Rahmen von Gesellschafterversammlungen einstimmig beschlossen werden:

- i. Änderung des Gesellschaftsvertrages der Projektgesellschaft;
 - ii. Neuaufnahme von Gesellschaftern, soweit nicht nach dieser Vereinbarung zulässig;
 - iii. Kapitalerhöhungen oder Kapitalherabsetzungen;
 - iv. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
 - v. Zustimmung zu Unternehmensverträgen (analog dem deutschen Aktienrecht in §§ 291, 292 AktG);
 - vi. Maßnahmen nach Luxemburger Recht entsprechend dem deutschen Umwandlungsgesetz;
 - vii. der Erwerb, die Veräußerung oder die Belastung von Grundstücken, grundstücksgleichen Rechten und Rechten an Grundstücken sowie die Verpflichtung zur Vornahme solcher Rechtsgeschäfte;
 - viii. Abschluss, Änderung oder Aufhebung einer Geschäftsordnung für die Geschäftsführung;
 - ix. Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder sonstigen Haftungen für Dritte, soweit diese nicht in dem zwischen den Gesellschaftern vereinbarten Business Plan enthalten sind;
 - x. Gründung, Erwerb oder Veräußerung von Unternehmen sowie Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Beteiligungen an Unternehmen sowie Errichtung oder Aufhebung von Betriebsstätten und Zweigniederlassungen;
 - xi. die Erteilung der Zustimmung zum Abschluss von Verträgen über die Erbringung von Waren oder Dienstleistungen oder sonstigen Verträgen, die nicht nach dieser Vereinbarung zulässig sind, mit Patron oder einem mit Patron verbundenen Unternehmen; und
 - xii. die Erteilung der Zustimmung zum Abschluss von Anstellungs- und Arbeitsverträgen mit Mitgliedern der Geschäftsführung oder sonstigen Angestellten,
- alle Maßnahmen, die zu einer unverhältnismäßigen wirtschaftlichen oder rechtlichen Benachteiligung eines Gesellschafters im Vergleich zu den anderen Gesellschaftern führen.

Gegenüber Dritten hat die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Die Geschäftsführer bilden die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer der Geschäftsführer oder einer oder mehrerer hierzu durch die Geschäftsführung ernannten oder bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Ver-

bindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten 1. Januar und endet am einunddreißigsten 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Dritter Beschluss

Die HV beschließt, mit Wirkung ab dem Datum dieser Urkunde, die unten genannten Personen auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen:

- Frau Géraldine Schmit, Direktor, geboren in Messancy (Belgien) am 12. November 1969, beruflich wohnhaft in 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg; und

- Herr Steve Van den Broek, Direktor, geboren in Antwerpen, Belgien am 26. Juli 1970, beruflich wohnhaft in 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg.

Die HV beschließt, den Rücktritt von Herrn Winfried Siebers von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit dem Datum dieser Urkunde, wirksam anzuerkennen.

Die HV bestätigt weiter, dass sie beabsichtigt, über die vollständige Entlastung Herrn Winfried Siebers für die Ausübung seines Mandats als Geschäftsführer der Gesellschaft zu beraten und dies anlässlich der HV der Aktionäre der Gesellschaft, die den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend am 31. Dezember 2015 genehmigen wird.

Als Ergebnis der oben genannten Bestellungen und des Rücktrittes besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft von nun an aus:

- Frau Géraldine Schmit; und

- Herr Steve van den Broek.

Vierter Beschluss

Die HV beschließt, mit Wirkung ab dem Datum dieser Urkunde, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Jean-Pierre Bras-seur, L-1258 Luxemburg zu übertragen auf 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg.

Statement - Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren oder Abgaben in gleich welcher Art, welche von der Gesellschaft als Folge dieser Urkunde getragen werden sollen, werden auf ca. eintausendachthundert Euro (EUR 1.800.-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber diese notarielle Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag wie zu Beginn dieses Dokuments angegeben aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, vorgelesen wurde, haben die vorgenannten Personen zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schmit, W. Siebers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29121. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001469/548.

(150240387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Luxgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 51.812.

L'an deux mil quinze, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXGEST S.A., avec siège social au 18, rue des Primevères, L -2351 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51812, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 5 octobre 1995 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés sous seing privé dans la cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 20 avril 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 897 du 26 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles-Louis Ackermann, avec adresse professionnelle Allée de la Poudrerie L-1899 Kockelscheuer,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Cordier, avec adresse professionnelle Allée de la Poudrerie L-1899 Kockelscheuer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 18, rue des Primevères, L - 2351 Luxembourg à l'Allée de la Poudrerie, L - 1899 Kockelscheuer;

2. Modification subséquente de l'article 2 et de l'article 16 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 1.250 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 18, rue des Primevères, L - 2351 Luxembourg à l'Allée de la Poudrerie, L - 1899 Kockelscheuer.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 et l'article 16 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. "Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

" **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à onze heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Tous les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Charles-Louis Ackermann, Sophie Mathot, Thomas Cordier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 10 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 39268. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002185/68.

(160000239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Deutsche Bank AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 42.123.

Herr Dr. Boris N. Liedtke ist mit Ablauf des 31. Dezember 2015 nicht mehr Handlungsbevollmächtigter / Directeur Général der Gesellschaft.

Référence de publication: 2016006490/9.

(160005517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Onex BP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.919.619,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.873.

La Société est domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Le 8 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016006886/12.

(160005440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Onex Jack's Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.597.240,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.895.

La Société est domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Le 8 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016006887/12.

(160005443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.946.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HLSS Luxco 2A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180934 and having a share capital of ninety million three hundred twenty-two thousand eight hundred United States dollars (USD 90,322,800) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk with professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds thirty-five million (35,000,000) shares with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up and representing all issued and outstanding shares of HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180946 and having a share capital of thirty-five million United States dollars (USD 35,000,000) (the Company).

II. The Company was incorporated on October 7, 2013, pursuant to a deed drawn up by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 3003 pages 144098 and seq. of November 27, 2014. The Company's articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on June 25, 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 184, pages 8818 and seq. on January 21, 2014.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, Tomáš Lichý, born on November 25, 1972, in Ostrava, Czech Republic, having his professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments, in kind and/or in cash, of the liquidation proceeds (avances sur boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

HLSS Luxco 2A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180934 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt-dix millions trois cent vingt-deux mille huit cents dollars américains (USD 90.322.800,-) (l'Associé Unique),

ici représenté par Regis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient trente-cinq millions (35.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant l'intégralité des parts sociales émises et en circulation de HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180946 et disposant d'un capital social s'élevant à trente-cinq millions de dollars américains (USD 35.000.000,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 7 octobre 2013 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 3003 pages 144098 et suivantes du 27 novembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 juin 2014, suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial numéro 184 pages 8818 et suivantes du 21 janvier 2014.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Tomáš Lichý, né le 25 novembre 1972, à Ostrava, République tchèque, dont l'adresse professionnelle se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, sous sa seule signature pour la réalisation de sa mission, à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société, et à la réalisation des actifs de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à procéder à des avances sur le boni de liquidation, en numéraire et/ou en nature, au profit de l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi, sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et en échange des contreparties les meilleures, tous les actifs de la Société et de payer l'intégralité du passif de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de quelque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à un montant approximatif de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, sur demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec nous, notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41435. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002963/124.

(160001519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Visibly Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.953.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2015

A l'unanimité, les soussignés actionnaires de la société de droit luxembourgeois VISIBLY LUX SA dont le siège social est au 16-18, rue des Tondeurs, L - 9570 WILTZ décident par la présente:

- D'accepter la démission en tant qu'administrateur de Monsieur LEBRUN René, domicilié 64A, rue de Marche, à B - 6600 BASTOGNE

- De nommer en lieu et place à la fonction d'administrateur Madame NISEN Véronique, domiciliée 16-18, rue des Tondeurs, à L - 9570 WILTZ et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2016

Fait à Wiltz, le 10 novembre 2015.

NEY Philippe / NISEN Véronique.

Référence de publication: 2016007157/15.

(160005331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

VL Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 176.216.

La société Deloitte Tax & Consulting

560A, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 165.178

A mis fin au contrat de domiciliation conclu le 25 février 2013 avec la société VL CAPITAL, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 176.216, avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007160/15.

(160005857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

WFS Holding Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 19.112.397,53.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.678.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 17 septembre 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007172/12.

(160006135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

WFS Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.112.397,53.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.062.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 17 septembre 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007173/12.

(160006134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

White Tower S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.699.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2015

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs René FALTZ, Thomas FELGEN et Laurent BARNICH et du commissaire aux comptes LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A. qui prendront fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2016007174/11.

(160005277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Xpedx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.004,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.711.

—
Extrait du conseil de gérance du 14 décembre 2015

L'actionnaire unique de la Société, xpedx, LLC, a fusionné avec sa maison mère, Unisource Worldwide, Inc. et a changé de dénomination pour devenir Veritiv Operating Company, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis, demeurant au 1000 Abernathy Road NE, Building 400, Suite 1700, Atlanta, GA 30328, États-Unis, avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Xpedx Holdings S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016007192/17.

(160006969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Adria News S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 18, rue du Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.148.

—
EXTRAIT

En date du 7 septembre 2015, Ralf Manthey, délégué à la gestion journalière de la Société, ne réside plus au 2, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg mais a pour nouvelle adresse le 100, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016007196/17.

(160006974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.300.

—
Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 7 janvier 2016, le contrat de domiciliation 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg conclu avec la société sous rubrique.

Luxembourg, 7th January 2016.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Ritz / Gerry Mullen

Référence de publication: 2016007197/12.

(160006868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Areca Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.315.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2015 que les mandats suivants ont été renouvelés avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 juin 2016:

- Ernesto PRADO, administrateur,
- Son NGUYEN, administrateur et président du conseil d'administration;
- Jean-Marie BIELLO, administrateur; et
- Réviconsult S.à r.l., commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007211/17.

(160007052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 7 janvier 2016, il a été décidé de nommer avec effet au 7 janvier 2016, Mme Messodi Betty Ruimy, demeurant professionnellement au 8, rue Guy de Maupassant, 75116 Paris, France, en tant membre du conseil d'administration de la Société pour une période venant à expiration à l'issue des résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007223/13.

(160006667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Alexander J Davies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.696.

—
Cession de parts

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Alexander J Davies, Sàrl tenue au siège de la société en date du 11 janvier 2016

Tous les associés étant présents.

Les associés actent la cession des 245 parts sociales détenues par la société Jefferson Corporate Management Limited, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Waterfront Drive, Road Town, Tortola, enregistrée au Registre des Sociétés aux Iles Vierges sous le numéro 150762 à la société: Jamsinvest S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1328 Luxembourg, 77 rue Charlemagne, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 164715.

La décision a été prise à l'unanimité. Les associés déclarent que la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

- Monsieur Jeffrey Davies	255 parts sociales
- Jamsinvest S.à r.l, précitée	<u>245 parts sociales</u>
TOTAL:	500 parts sociales

Ensuite, Monsieur Jeffrey Davies, précité, agissant en sa qualité de gérant de la Société est intervenu et a déclaré ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Référence de publication: 2016007232/21.

(160007193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue le 11 janvier 2016 que le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe CIZEL a été révoqué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007234/10.

(160006508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

AIRAM, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.587.

Par la présente, la soussignée LWM, Société Anonyme, ayant son siège social à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, déclare avoir dénoncé ce 7 janvier 2016 par courrier auprès de la société AIRAM, société anonyme inscrite section B numéro 99587, le contrat de domiciliation qui la liait à elle, ainsi que le siège social fixé à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007231/11.

(160006215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

CJM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 202.714.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Benoît BAUDOIN, ingénieur, né à Huy (Belgique) le 23 juin 1965, demeurant au 78, rue de la Promenade B-6780 Messancy

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2.- Monsieur Matthieu BAUDOIN, étudiant, né à Arlon (Belgique) le 29 juillet 1993, demeurant au 78, rue de la Promenade B-6780 Messancy

3.- Mademoiselle Chloé BAUDOIN, étudiante, née à Arlon (Belgique) le 11 juillet 1996, demeurant au 78, rue de la Promenade B-6780 Messancy

4- Monsieur Jonas BAUDOIN, étudiant, né à Arlon (Belgique) le 31 mai 2000, demeurant au 78, rue de la Promenade B-6780 Messancy, ici représenté par son père Monsieur Benoît BAUDOIN agissant en qualité de représentant légal de son fils mineur

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “CJM S.à r.l.”.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Käerjeng.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante euros (888.360,- EUR), représenté par quatre-vingt-huit mille huit cent trente-six (88.836) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrit les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Benoît BAUDOIN, pré qualifié, soixante-six mille six cent vingt-sept parts sociales	66.627
2.- Monsieur Matthieu BAUDOIN, pré qualifié, sept mille quatre cent trois parts sociales	7.403
3.- Mademoiselle Chloé BAUDOIN, pré qualifiée, sept mille quatre cent trois parts sociales	7.403
4.- Monsieur Jonas BAUDOIN, pré qualifié, sept mille quatre cent trois parts sociales	7.403
Total: quatre-vingt-huit mille huit cent trente-six parts sociales	88.836

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par un apport en nature de cent vingt (120) parts, que les souscripteurs détiennent dans la société BATISO Sarl au capital de cinquante mille euros (50.000.- EUR), dont le siège social se trouve Z.A. Op Zaemer 24 L-4959 Bascharage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro

B 116 136, pour un montant de huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante euros (888.360,- EUR), entièrement alloué au compte capital social.

Déclaration

La valeur des apports de Parts Sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par le gérant de la société apportée, ici valablement représenté par Monsieur Benoît BAUDOIN, pré qualifié, qui atteste que:

1. Les souscripteurs sont les propriétaires de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. les souscripteurs sont les seuls titulaires des Parts Sociales et ont le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. aucune des Parts Sociales n'est grevée par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales, et aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales lui soient transférées;
6. Conformément au droit applicable et aux Statuts, les Parts Sociales sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 2.600,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à Z.A. Op Zaemer 24 L-4959 Bascharage.
- 2.- L'assemblée désigne comme co-gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Benoît BAUDOIN, ingénieur, né à Huy (Belgique) le 23 juin 1965, demeurant au 78, rue de la Promenade B-6780 Messancy, et
 - Madame Catherine COYETTE, fonctionnaire, née à Liège (Belgique) le 26 mars 1967, demeurant au 78, rue de la Promenade B-6780 Messancy
- 3.- Chaque co-gérant dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Benoît BAUDOIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016000981/153.

(150240556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Square Lux Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 202.695.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in DIEKIRCH, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

KKR European Fund IV L.P., a exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands registrar of limited partnerships under number MC-80290,

here represented by:

Tessy BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy, given in under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Square Lux Holding II S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into

One thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares (the “Class A Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares (the “Class B Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares (the “Class C Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares (the “Class D Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares (the “Class E Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares (the “Class F Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares (the “Class G Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares (the “Class H Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares (the “Class I Shares”),

One thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares (the “Class J Shares”),

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the signature of any one manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well

as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on first Wednesday of June at 10 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point ninety per cent (1.90%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point eighty per cent (1.80%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point seventy per cent (1.70%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point sixty per cent (1.60%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point fifty per cent (1.50%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point forty per cent (1.40%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point thirty per cent (1.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point twenty per cent (1.20%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point ten per cent (1.10%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Class of shares	Subscribed capital	number of shares	amount paid-in
KKR European Fund IV L.P.	Class A Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class B Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class C Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class D Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class E Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class F Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class G Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class H Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class I Shares	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Class J Shares	1,250	1,250	1,250
Total:		12,500	12,500	12,500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Philipp Schälli, born on 27 August 1988 at Niederbüren SG, Switzerland, professionally residing at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom);

- Stefan Lambert, born on 8 January 1964 at Trier, Germany, professionally residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Dr Jan Könighaus, born on 14 November 1972 at Pinneberg, Germany, professionally residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

KKR European Fund IV L.P., une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans, ayant son siège à Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans et enregistré auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-80290,

ici représentées par:

Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Square Lux Holding II S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F")

mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les “Parts Sociales de Catégorie G”)
mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les “Parts Sociales de Catégorie H”)
mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”)
mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les “Parts Sociales de Catégorie J”),
ayant une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d’émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d’émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d’émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l’égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu’un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu’avec l’autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n’est opposable à la Société ou aux tiers qu’après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l’article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d’une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d’un Associé. L’incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l’insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n’entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n’ont pas besoin d’être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s’immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature d’un des Gérants si plus d’un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d’un Gérant de Catégorie A et d’un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l’hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s’appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 10 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule quatre-vingt pour cent (1,80 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule soixante-dix pour cent (1,70 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule soixante pour cent (1,60 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule cinquante pour cent (1,50 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie E;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie F aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule quarante pour cent (1,40 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie F;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie G aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule trente pour cent (1,30 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie G;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie H aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule vingt pour cent (1,20 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie H;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie I aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un virgule dix pour cent (1,10 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie I; et enfin

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie J aura droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière (par ordre alphabétique) catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie J), le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Catégorie I).

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Classe des parts sociales	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
KKR European Fund IV L.P.	Classe A	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe B	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe C	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe D	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe E	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe F	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe G	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe H	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe I	1,250	1,250	1,250
KKR European Fund IV L.P.	Classe J	1,250	1,250	1,250
Total:		12,500	12,500	12,500

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Philipp Schälli, né le 27 août 1988 à Niederbüren SG, Suisse, ayant sa résidence professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (Grande-Bretagne);
- M. Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Dr Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22293. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000632/696.

(150240179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Euro Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.074.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société

- Démission de Monsieur Maxence Philippe Alexis Monot, né le 08 décembre 1976 à Dijon, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 décembre 2015;

- Monsieur Ryan Thomas Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résident professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 décembre 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. John Howard Cosnett, (gérant);
- M. Russell Proffitt-Perchard, (gérant);
- M. Nicholas Karl Richardson, (gérant); et
- M. Ryan Thomas Benjamin, (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007426/22.

(160007159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Euro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.295.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société

- Démission de Monsieur Maxence Philippe Alexis Monot, né le 08 décembre 1976 à Dijon, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 décembre 2015;

- Monsieur Ryan Thomas Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résident professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 décembre 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. John Howard Cosnett, (gérant);
- M. Russell Proffitt-Perchard, (gérant);
- M. Nicholas Karl Richardson, (gérant); et
- M. Ryan Thomas Benjamin, (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007427/22.

(160007158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

EAVF BEN Schoenebeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.382.

En date du 23 décembre 2015, le contrat de domiciliation entre SGG S.A. et la société EAVF BEN Schoenebeck S.à r.l. (en faillite), établie au 412F, route d'Esch, L- 1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B130382 a été résilié et met donc fin à la convention de domiciliation avec effet au 23 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour EAVF BEN Schoenebeck S.à r.l.

Référence de publication: 2016007436/12.

(160007113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Echo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.309.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2015:

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Arturo PALMERO et ne procède pas à son remplacement.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE Luxembourg

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016007438/14.

(160006782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Edge Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 191.220.

L'associé unique a pris en date du 28 décembre 2015, les résolutions suivantes:

- Il approuve la démission de Monsieur Steve VERLINDEN de ses fonctions de gérant.
- Il nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Alain MARSCHALLIK, conseiller économique, demeurant au 48-50, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain MARSCHALLIK

Gérant

Référence de publication: 2016007440/14.

(160006495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 décembre 2015, que la démission de Monsieur Miguel UMBERT en tant que membre du conseil d'administration a été acceptée avec effet au 9 décembre 2015;

que Monsieur Bernd-Albrecht Freiherr von Maltzan, né le 15 mars 1949 à Mölln (Allemagne) et demeurant à D-61350 Bad Homburg, Schillerstrasse 12B, a été nommé comme administrateur pour trois ans. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016007441/16.

(160006394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

ETOILE ATLAS HOLDING Luxembourg, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.941.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 janvier 2016, il a été décidé de nommer la société PROFIDUCIAIRE, Auditing & Accounting S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.448, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période venant à expiration à l'issue des résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007461/15.

(160006674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.499.

—
Il est porté à la connaissance du public que suite à un contrat de cession daté du 30 décembre 2015, la totalité des parts sociales de la Société ont été transférées à Euro Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le capital social est de EUR 250.000, ayant son siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191295.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016007466/16.

(160006564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

—
Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions aux postes d'administrateur de catégorie B et d'administrateur délégué auprès de la société EURO ETHNIC FOODS EUROPE, inscrite sous le numéro B134.420, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

A. Delissnyder.

Référence de publication: 2016007467/11.

(160006592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Fantasia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.701.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 15 novembre 2015.

En date du 15 novembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Sheikh Hassan Khalid H.A. AL THANI, né le 1^{er} janvier 1957 à Doha, Qatar, résidant à l'adresse suivante: 1, Al Bidda, Doha, Qatar, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Zoran BULOVIC, gérant de classe A
- Monsieur Sheikh Hassan Khalid H.A. AL THANI, gérant de classe A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Fantasia Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2016007476/21.

(160006553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Fitflop International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 157.353.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société ont été liquidée conformément a l'assemblée générale extraordinaire datant du 15 Décembre 2015 tenue a Luxembourg. Les capitaux restants après liquidation seront intégralement redistribués aux actionnaires.

Les actionnaires décident de conserver les registres et livres comptables de la société durant cinq années après la publication au Mémorial, Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 16 rue des Capucins L-1313 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016007483/16.

(160007844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

FIF I NPL Residual S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.942.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION*Extrait*

En date du 30.12.2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Il résulte de l'examen du rapport du commissaire à la liquidation que toutes les dettes de la Société ont été liquidées et que l'actif net a été distribué et que dès lors, ce rapport est approuvé;
2. Décharge est donnée au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au siège social de Fortress Capital Finance Luxembourg Sarl, 2-4 rue Beck à 1222 Luxembourg.

Référence de publication: 2016007490/17.

(160007089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Prophetik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 202.689.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de Monsieur Mathieu MOISE, gérant de sociétés, né le 29 août 1980 à Metz (France), demeurant à L-1637 Luxembourg, 27, Rue Goethe, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "PROPHETIK S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objets l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, et la mise en valeur de droits de propriété intellectuels et du droit à l'image, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement et se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création et au développement de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'ob-

ligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Mathieu MOISE, prénommé et représenté comme ci-avant.

Toutes les actions ont été libérées partiellement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire à raison de cinquante pour cent (50%), de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actions sont et resteront nominatives jusqu'à l'entière libération du capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions prises par l'actionnaire unique:

L'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Mathieu MOISE, gérant de sociétés, né le 29 août 1980 à Metz (France), demeurant à L-1637 Luxembourg, 27, Rue Goethe, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3.- Monsieur Richard GAUTHROT, commissaire aux comptes, né à Nancy, le 14 novembre 1960, demeurant à L-1747 Luxembourg, 38, Op der Heed, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5.- L'adresse du siège social est établie à L-1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000550/218.

(150239994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Bodmin, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.393.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Magnus BERNANDER, residing at 44, Hånsestensvägen, 4442167 Västra (Sweden),

herein referred to as the "Principal"

here represented by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Howald,

herein referred to as the "Proxy-holder"

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "BODMIN", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 160393, (the "Company"), has been incorporated on April 18, 2011 pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1521 of July 9, 2011, and that the articles of incorporation (the "Articles") have never been amended since then;

2) That the share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid-up;

3) That the Principal is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation to the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7) above;

9) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issue of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the Directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of LMW, RCS Luxembourg B69890.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Magnus BERNANDER, demeurant au 44, Hånsestenvägen, 4442167 Västra (Suède),
ci-après le "Mandant"

ici représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald,
ci-après le "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "BODMIN", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160393 (la "Société"), a été constituée le 18 avril 2011 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1521 du 9 juillet 2011, et que les statuts (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le Mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de LWM, RCS Luxembourg B69890.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29877. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000917/111.

(150241254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Intercoiffure La Coiffe 4 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 41.414.

Constatation de cession de parts sociales

Il résulte de conventions de cession de parts sociales, conclues sous-seing privé en date du 17 décembre 2015, acceptées par la gérante au nom de la société, que le capital social de la société INTERCOIFFURE LA COIFFE 4 S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

NAMO S.à r.l.

siège social: 18, rue de Bivange

à L-3395 Roeser

(RCS Luxembourg B 173.627) 35 parts sociales

Madame Danielle LAHYR

demeurant 18, rue de Bivange

à L-3395 Roeser 65 parts sociales

Total 100 parts sociales

Il résulte des décisions prises par les associées réunies en assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2015 que:

- La démission de Madame Christiane HEUERTZ de son poste de gérante administrative est acceptée avec effet immédiat.

- Suite à cette démission, Madame Danielle LAHYR occupe désormais seule la fonction de gérante de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Bertrange, le 18 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Danielle LAHYR

Gérante

Référence de publication: 2016007582/30.

(160006926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

DataEurope Founders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 169.506.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1875 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002798/9.

(160001271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 898.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002962/10.

(160000560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Airworks S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.036.

Nous vous informons de la dénonciation du siège de la société AIRWORKS S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg: B 81 036.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE.

Référence de publication: 2016006288/9.

(160004823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

ECE European Prime Shopping Centre Fund II GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 188.551.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltung G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Werner Otto Straße 1-7, D-22179 Hamburg, Eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 73340, Vertreten durch deren Geschäftsführende Komplementärin, CURA Vermögensverwaltung GmbH, eine Gesellschaft mit Beschränkter Haftung, Gegründet und bestehend nach Deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Werner Otto Straße 1-7, D-22179 Hamburg, Eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 17042,

Wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft Abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, Geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr Jose Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

ECE European Prime Shopping Centre Fund II GP

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016050879/26.

(160007512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.